
Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Lundi 9 décembre 2019

Schéma directeur pour la valorisation des voies navigables

Une charte pour le stationnement des bateaux à Rennes

Lundi 9 décembre 2019, le Conseil municipal de Rennes a approuvé un contrat de canal (2020-2026) dans le cadre du Schéma directeur pour la valorisation des voies navigables, l'animation des bords d'eau et le stationnement des bateaux à Rennes. Ce contrat de canal se traduit notamment par une Charte régissant les droits et devoirs des occupants au sein de nouveaux périmètres de stationnement longue durée des bateaux sur le territoire de Rennes.

Le contrat de canal 2020-2026 – Vilaine et canal d'Ille et Rance

Le contrat de canal présenté au Conseil municipal vise à réglementer et délimiter les différents emplacements de stationnement de bateaux sur la Vilaine et le canal d'Ille et Rance sur le territoire de la Ville de Rennes. Il est le fruit d'un travail partenarial entre les trois collectivités et s'inscrit dans le Schéma directeur établi avec la Région Bretagne et la Ville de Rennes, en vue de développer et coordonner leurs actions en matière de valorisation des voies fluviales et des cours d'eau et de leurs berges.

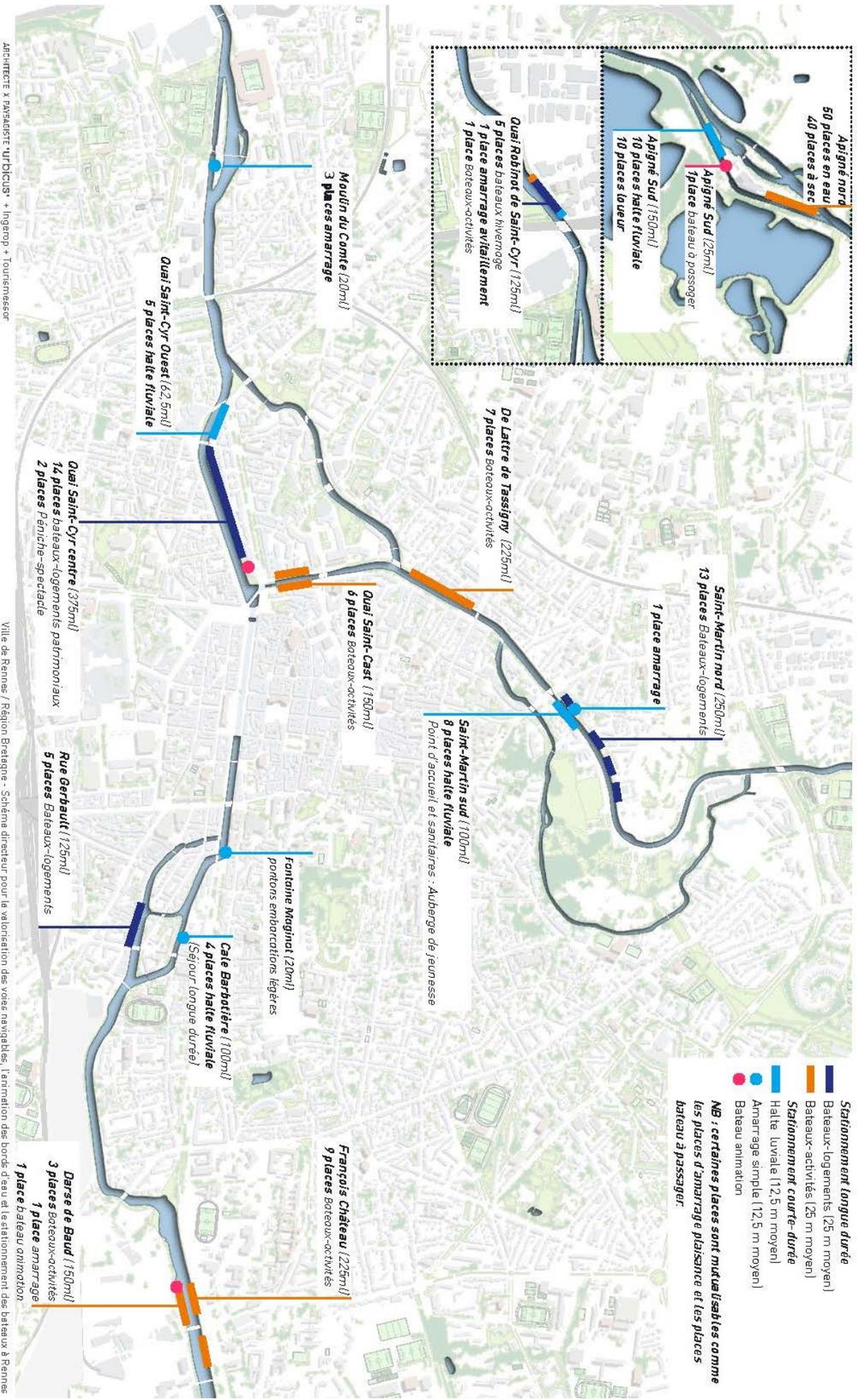
À partir du schéma directeur, le contrat de canal entérine dans un plan d'actions en deux phases, l'organisation et l'aménagement du stationnement des bateaux à Rennes selon les types d'usages de la voie d'eau et de ses berges :

- l'accueil des plaisanciers et de la navigation fluviale avec l'aménagement d'un port – base chantier sur l'île d'Apigné ainsi que de trois haltes : Saint-Martin, Saint-Cyr et Barbotière ;
- l'accueil des bateaux-activités pour l'animation des berges, sur les quais Saint-Cast et d'Ille et Rance ainsi que le long du boulevard de Lattre de Tassigny, à Baud-Charbonnet et au niveau du quai Robinot de Saint-Cyr ;
- l'accueil des bateaux-logements sur les quais Saint-Cyr, Saint-Martin, et Alain Gerbault.

La délimitation des zones d'accueil des bateaux en stationnement de longue durée (plus de 30 jours) revient réglementairement à la Ville de Rennes.

En parallèle de l'attribution des autorisations d'occupations du domaine public, une "Charte pour le stationnement des bateaux à Rennes" précise désormais les critères d'attribution des autorisations de stationnement ainsi que les droits et devoirs de l'occupant.

L'aménagement des sites destinés à accueillir les bateaux se déroulera en deux phases de travaux : en 2020-2022, puis en 2023-2026. Des études complémentaires seront conduites en partenariat et co-maîtrise d'ouvrage entre les trois collectivités afin d'approfondir les faisabilités sur les sites du port d'Apigné et de la darse de Baud et élargir le schéma directeur à l'échelle de la Métropole.



ARCHITECTE X PAYSAGISTE 'UR'DICUS' + Ingénop + Tourinmassor

Ville de Rennes / Région Bretagne - Schéma directeur pour la valorisation des voies navigables, l'animation des bords d'eau et le stationnement des bateaux à Rennes

Schéma de synthèse du stationnement des bateaux programmé sur la ville de Rennes (2020-2026)

Les capacités en nombre de bateaux sont données à titre indicatif. Elles pourront varier en fonction des longueurs des bateaux accueillis.

À propos du schéma directeur pour la valorisation des voies navigables, l'animation des bords d'eau et le stationnement des bateaux

Le projet urbain Rennes 2030 conduit par la Ville de Rennes dans le cadre de ses démarches participatives prévoit de révéler la nature et le fleuve dans la ville. L'objectif est notamment de développer l'animation des berges de la Vilaine et des canaux et de valoriser et ouvrir ces espaces de nature.

Située au cœur de la liaison Manche-Océan, Rennes est un territoire clef à valoriser dans les liaisons touristiques pour la navigation fluviale des canaux de Bretagne.

La Région Bretagne et la Ville de Rennes ont établi un Schéma directeur pour la valorisation des voies navigables, l'animation des bords d'eau et le stationnement des bateaux à Rennes. Ce Schéma directeur développe quatre grandes orientations :

- Positionner Rennes comme destination écotouristique d'exception en Bretagne :
 - Compléter l'offre de loisirs et d'hébergement s'appuyant sur les pôles de nature et de biodiversité dans la ville connectés à la voie d'eau (Apigné, la Prévalaye, les prairies Saint-Martin, l'île du Moulin du Comte, parc des plages de Baud),
 - mettre en récit la voie d'eau et le patrimoine pour tous les publics (Rennais et métropolitains, scolaires, familles, seniors, touristes navigants, excursionnistes, touristes d'affaires...).

- Positionner Rennes comme point d'intérêt économique incontournable sur le réseau navigable breton :
 - travailler en réseau avec les opérateurs privés, les associations existantes pour établir et animer un plan de promotion/communication,
 - identifier, conforter, sécuriser les lieux d'accueils pour garantir une offre de services aux usagers et assurer l'inter modalité entre le fluvial et l'itinérance verte

- Favoriser la venue des navigants à Rennes en adaptant les équipements et les services :
 - organiser l'accueil des différentes typologies de bateaux sur l'ensemble du réseau fluvial rennais et établir un niveau de services associés aux sites de stationnement selon le type d'accueil (halte fluviale ou stationnement longue durée),
 - promouvoir la navigation en favorisant l'animation et les activités événementielles,

- Mettre en synergie la voie d'eau avec les différentes centralités et les projets urbains :
 - conforter les espaces de nature et nouveaux aménagements au bord de l'eau tels que le quartier de Baud-Chardonnet et ses plages, le parc naturel des prairies Saint-Martin et les quartiers Plaisance et Armorique, le mail François Mitterrand et l'Octroi à la confluence ou encore la Prévalaye dans le cadre du projet de valorisation de la vallée de la Vilaine ;
 - l'accueil de bateaux-logements, bateaux-activités mais aussi le développement des activités de bateaux à passagers ou petites embarcations légères comme autant d'éléments de continuité et d'animation de la ville sur l'eau.

Appel à projets bateaux-activités

Rappel : un appel à projets a été publié au printemps 2019 en vue de pourvoir 5 emplacements de bateaux accueillant commerces ou activités le long du canal d'Ille et Rance et du quai Saint-Cast. Les emplacements sont à pourvoir à compter du 1^{er} avril 2020, et les projets retenus seront dévoilés début 2020.